

RÈGLEMENT DE COURSE 2020

Edition du 23 au 27 septembre

Article 1 - L'épreuve

L'association française « AVENTUREL » organise du 23 au 27 septembre 2020, la 8ème édition de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL avec le concours de la Province de Ouarzazate. La Transmarocaine TIZI N'TRAIL 2020 est une course par étapes, disputée dans la superbe région de Ouarzazate

Article 2 - Conditions d'inscription

Etre adhérent de l'association « AVENTUREL ». L'adhésion est comprise dans l'inscription à l'épreuve (10,00 €).

Etre majeur (+ de 18 ans) et être titulaire d'une licence FFA en cours de validité.

Pour les non licenciés : posséder un certificat médical de non contre indication à la course sur terrain accidenté.

Les originaux de ces documents sont obligatoires lors des contrôles techniques et l'organisation gardera les certificats médicaux en sa possession et ce pendant un an. (Conformément à la loi 99-223 du 23/3/99 : la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an) .

Le tarif d'inscription « Europe » pour 2020 est de 850 €. Des tarifs spéciaux pour les clubs, comités d'entreprise sont disponibles sur demande.

Le prix d'inscription comprend : votre participation à la Transmarocaine Tizi N'Trail, 2 nuits d'hôtel à Ouarzazate en chambre double ou triple, 2 nuits en bivouac confortable avec sanitaires (ou gîtes), les repas en demi-pension (hors périodes dites libres), le transport sur place d'un sac souple de 20 kg, l'organisation et la logistique de la course, les ravitaillements durant les étapes, l'assistance médicale, le pack photo (nouveau 2020), l'assurance rapatriement pour les participants étrangers (nouveau 2020), la remise des prix avec le tee-shirt finisher.

Le prix d'inscription ne comprend pas : le transport aérien et les transferts aéroport hôtel, les assurances (individuel accident, annulation) et les boissons (hors course).

Nous vous proposons avec un supplément un transfert entre Marrakech et Ouarzazate A/R.

Article 3 – programme de l'épreuve

Mercredi 23 septembre : vérifications techniques et administratives

Jeudi 24 septembre au Samedi 26 septembre : 3 étapes

Dimanche 27 septembre : départ des concurrents (tes)

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement de la 8^{ème} édition de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL et la physionomie de l'épreuve, lieu, dates et destination initiale en cas de force majeure (météo, cataclysme, conflit armé, invasion en tout genre, grêle, etc.) ou pour des raisons indépendantes de sa volonté. Nous nous réservons également le droit d'interrompre ou de modifier l'itinéraire déjà en cours.

Article 4 – Vérifications techniques et administratives - retrait des dossards

Le retrait des dossards et l'ensemble des vérifications techniques se feront le mercredi 23 septembre 2020 de 14 heures à 18 heures à l'hôtel Tichka Salam à Ouarzazate.

Chaque concurrent devra se présenter aux commissaires de course, contrôleurs et équipe médicale chargés d'effectuer ces vérifications. A ce contrôle sera vérifié l'équipement de course obligatoire (voir art. 7) et le certificat médical. Chaque concurrent devra remplir ces obligations techniques et médicales avant de prendre le départ sous peine de disqualification.

Le dossard (ou chasuble) devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire le coureur est susceptible de disqualification.

Article 5 - Engagement - annulation d'engagement

Tout engagement est ferme et définitif, il ne peut faire l'objet d'un remboursement que pour raisons graves (accident, maladie grave nécessitant une hospitalisation, décès du coureur lui-même, ou un décès atteignant son conjoint ou ses ascendants ou descendants au premier degré dans les jours précédant la manifestation). Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé afin d'éviter toute contestation.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner les raisons.

En cas d'annulation, un concurrent inscrit à l'édition en cours ne pourra prétendre à son remplacement par une autre personne. Les inscriptions sont nominatives.

Article 5 - 1 – Annulation de la part d'un (d'une) participant(te) nouvellement inscrit :

Suite au report de l'édition prévue du 26 au 30 mars 2020, les inscriptions pourront être réouvertes au mois d'avril 2020. En cas de réouverture des inscriptions, mention sera faite sur le site internet de l'épreuve. En cas d'annulation d'un (d'une) participant (te) nouvellement inscrit, les conditions suivantes sont applicables :

- avant le 31/05/2020 : l'organisation rembourse 100 % des montants versés (hors frais forfaitaires de 100 €).
- avant le 30/06/2020 : l'organisation rembourse 80 % des montants versés (hors frais forfaitaires de 100 €).
- avant le 31/07/2020 : l'organisation rembourse 50 % des montants versés (hors frais forfaitaires de 100 €).
- après le 01/08/2020 : aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 - 2 – Annulation de la part de l'organisation :

En cas de force majeure, troubles, grèves ainsi que d'autres circonstances indépendantes de notre volonté nous obligeant à renoncer à la réalisation de l'événement, la totalité des sommes versées est reportée sur l'édition de remplacement. Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

Article 5 - 3 – Engagement reporté sur l'édition suivante en cas de force majeure

En cas de force majeure, ou autres circonstances indépendantes de notre volonté, nous obligeant à reporter les inscriptions sur l'édition de remplacement (article 5-2), ou sur une autre course qui serait proposée en remplacement à titre exceptionnel par l'organisation, les dites inscriptions reportées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement en cas de désistement.

Article 6 - Assurance Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve, couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de leurs préposés et des participants de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL (RC Association).

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à son état de santé et a pleine connaissance des risques que le déroulement de cet événement peut occasionner. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident.

L'association AVENTUREL souscrit pour chaque participant étranger (hors Maroc) une assurance rapatriement auprès d'April international pour la durée de l'événement, couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation au Maroc, ainsi qu'un rapatriement dans son pays d'origine.

L'organisateur recommande vivement à chaque concurrent de contracter une assurance annulation à titre personnel. Ce choix reste à la libre appréciation du participant.

Article 7 - Ravitaillement

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle.

Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé. Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur les ravitaillements et jamais sur les sentiers sous peine de disqualification.

Article 8 - Equipement obligatoire

Tout concurrent devra se munir de cet équipement obligatoire, équipement qui sera vérifié lors des contrôles techniques et administratifs (art.4).

L'épreuve est courue en semi-autosuffisance, de ce fait les concurrents devront se munir de :

- une réserve alimentaire avec des barres énergétiques ou gels de leur choix.
- un minimum d'1,5 litres d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc.)
- une couverture de survie
- un sac de couchage (pour les 2 ou 3 nuits en bivouac)
- un sifflet
- un pantalon ou collant long si possible étanche (type gore tex)

- une casquette ou bandana
- des vêtements chauds et imperméables
- une lampe frontale en état de marche
- crème solaire et lunettes de soleil
- une trousse de pharmacie dont le contenu vous sera précisé
- un téléphone portable avec couverture Maroc (allumé et batterie rechargée afin de nous permettre de vous contacter en cas de problème) ;
- des bâtons télescopiques pour les étapes de montagne ;

L'équipement complet sera vérifié au retrait des dossards et au départ pour certains coureurs tirés au sort, tout manquement entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Article 9 – Logistique

Les concurrents de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL retrouveront tous les soirs au bivouac (ou gîte) leurs affaires personnelles. Votre nom et numéro de dossard devront figurer sur votre sac. Ce sac sera acheminé par l'organisation. Vous porterez uniquement votre matériel de course pour un confort optimal.

Article 10 – Classement et dotation

La remise des prix se fera le samedi 26 septembre 2020 à Ouarzazate.

Récompenses pour les 3 premiers au scratch (hommes et femmes), les 3 premières équipes (addition des temps des trois premiers trailers d'une même équipe qui se seront déclarés en équipe avant le départ), et les 3 premières entreprises. Tee-shirt finisher et médaille.

Article 11 – Balisage et Contrôle

Les participants devront impérativement suivre le balisage des étapes prévu par l'organisation.

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation le long du parcours afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

Article 12 – Commissaires

Les contrôles sont effectués par des commissaires de course qui sont sous l'autorité du directeur de course dont le pouvoir de décision est sans appel.

Article 13 - Assistance médicale et sécurité

Une équipe médicale composée de médecins, d'infirmiers et secouristes, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve et ce en plusieurs postes répartis sur le parcours. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors - course et autorisé rejoindre la zone d'arrivée avec si besoin l'assistance des organisateurs.

Des effectifs de la Police Marocaine et Gendarmerie Royale seront présents sur le parcours et sur les aires de départ et arrivée. En tous lieux, l'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

Article 14 - Médias

La couverture médiatique est assurée par la télévision, la radio, la presse locale, nationale et la presse spécialisée. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles.

Article 15 – Barrières horaires et temps de course maximum

Des barrières horaires seront fixées pour chacune des étapes. Elles seront communiquées lors des briefings. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement, photos ...).

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de modifier, d'arrêter l'épreuve - l'étape en cours ou de modifier les barrières horaires.

Article 16 - pénalités

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Non port du matériel obligatoire ou du dossard.
- Aide extérieure de toute nature.
- Non respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent.
- Avis du service médical. Les concurrents n'ayant pas le matériel obligatoire requis se verront refuser le départ.

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles et des populations locales.

Article 17 - Interdictions

L'utilisation par les concurrents de bicyclettes, de mules, d'engins à roulettes et / ou motorisés est formellement interdite sur le parcours.

Article 18 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronomètre et un logiciel de chronométrage.

Article 19 - Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs et les randonneurs.